

N°6
Barat
Jean Marie
Jules

—
10 février

L'an Mil huit cent soixante-douze, le dix février à onze heures du matin, nous Fossat Célestin, Maire, officier de l'Etat-civil de la Commune de Soueix, canton d'Oust, département de l'Ariège, avons procédé à la transcription de l'acte de décès dont la teneur suit et qui nous est parvenu aujourd'hui à neuf heures du matin : Nous soussigné Membres du Conseil d'administration du 13 B^{on} remplissant les fonctions d'officier de l'Etat-civil, certifions qu'il résulte du Registre destiné à l'inscription des actes de l'Etat-civil faits hors du territoire français, pour le nommé Barat Jean Marie Jules chasseur de 2^e classe au 13^e Bataillon de chasseurs à pied, fils de Guillaume et de Jeanne Marie Raufaste, natif de Soueix Canton d'Oust, département de l'Ariège, marié à .. signalé au Registre Matricule sous le numéro 605 est décédé à Froeschwiller (Bas-Rhin) par suite de blessures le six août mil huit cent soixante dix, d'après la déclaration à nous faite le deux février mil huit cent soixante-douze, par les trois témoins mâles et majeurs voulus par la loi, lesquels ont signé au Registre avec nous. A Orléans le deux février Mil huit cent soixante-douze. Pour extrait conforme. Les Membres du Conseil d'administration : l'officier d'habillement ; le trésorier ; le Capitaine Major ; le Capitaine ; le chef de Bat^{on} Président ; le Sous-Intendant militaire. Signés - et de cette transcription nous avons dressé le présent acte que nous avons signé.